



## PROCEDURE PRIVATE PLACEMENT PROGRAM (PPP)

### PREAMBULE :

*L'investisseur peut être une personne physique ou une personne morale. Par convention internationale, l'investisseur devra décrire sommairement les projets qu'il souhaite financer. Le montant alloué à ses projets devra être de 70% du montant des rendements perçus, les 30% restant seront libre d'usage.*

*L'investisseur doit disposer d'une somme d'argent disponible pour un minimum de 100 M€, sur un compte bancaire d'une Top-Bank (Top 50). Il devra fournir certains documents mentionnés ci-après.*

*Les fonds de l'investisseur devront être bloqués sur son compte pour la durée du Trade. Ce dernier se déroule ordinairement sur 40 semaines bancaires (soit un an calendaire). Il est possible, suivant les opportunités, qu'il puisse être préalablement instruit par un « SPOT ». Dans cette situation, la durée peut aller jusqu'à 14 mois calendaires.*

*A la fin du Trade, les fonds de l'investisseur sont débloqués, sans frais ni « encombrance ».*

### COMPRENDRE LES REGLES D'UN PROGRAMME DE TRADE :

- *Aucune des normes et pratiques habituelles qui s'appliquent aux entreprises, aux investissements et aux financements classiques ne s'exerce aux PPP. C'est un **PRIVILEGE** que d'être invité à participer à un programme de transaction de placement privé et non un **DROIT**.*
- *Les administrateurs et les directeurs commerciaux disposent d'un nombre pratiquement infini de candidats financièrement compétents. A ce titre, **ils favoriseront le postulant qui fournit les meilleurs documents**.*
- *Un postulant ne doit jamais sous-estimer les connaissances des entités commerciales à son sujet. L'absence de divulgation complète entraînera la disqualification de cet acte de non transparence.*
- *Le postulant doit d'abord prouver qu'il est « qualifié » et non l'inverse. Tant que le service de conformité, les Traders, et les banques de négociation n'acceptent pas le client, aucun placement ne peut avoir lieu.*
- *Le US Patriot Act (Loi du Congrès du 26 Oct. 2001) a donné naissance à des procédures de conformités obligatoires. Des entretiens en face à face avec les responsables de la conformité et la direction du programme sont parfois nécessaires. Toute personnalité arrogante ou exigeante sera garantie d'être rejetée.*
- *Seul le propriétaire des fonds est requis en tant que signataire. Les sociétés doivent autoriser un dirigeant, un directeur ou une procuration à signer exclusivement en utilisant une résolution d'entreprise.*

- *Les fonds doivent être déposés dans une banque acceptable et une juridiction acceptables. Il est frauduleux de soumettre des documents ou des instruments financiers contrefaits, altérés ou déformés. Ces documents peuvent faire l'objet de poursuites.*
- *Les pratiques, procédures et règles sont déterminées par les autorités de réglementation fédérales des Etats-Unis. Ils ont la souveraineté d'accepter ou de destituer les négociants agréés, les banques de négociation, ainsi que de rejeter la gestion du programme des banques centrales d'Europe Occidentale.*
- *Les conditions du contrat, le rendement des calendriers, etc....sont conçus pour répondre à leurs besoins et non aux « caprices » des postulants.*
- *Ce « marché » est hautement réglementé et strictement confidentiel, et la confidentialité absolue du postulant est un élément clé de chaque contrat. Un postulant qui enfreint ce principe précipitera l'annulation instantanée de sa demande.*
- *Un postulant est appelé à la plus grande exclusivité. Si d'aventures, il candidate à plusieurs Plateforme, sa démarche sera connue et ne sera donc acceptée par aucune d'entre elle.*

## **LES ETAPES :**

### **1°) Les documents à fournir :**

- a) Une LOI (Lettre de sollicitation),
  - i) Coordonnées juridiques personnelles,
  - ii) Nom et Pays de la banque détenant les fonds,
  - iii) Montant à mettre en Trade et le type de monnaie (€, \$),
  - iiii) Description du projet à faire financer par les rendements du programme,
- b) Un CIS (Client Information Sheet) avec passeport,
- c) Tear-sheet ou screenshot (e-banking),

### **A réception la PTF (Plateforme) informera sur :**

- *Si un programme de Trade (PPP) est « ouvert » est si un ou plusieurs Spot sont proposés,*
- *Quels rendements sont envisagés par la PTF, après DD (Due Diligence) validée.*

### **2°) Pré-requis documentation & Contrats :**

- a) Le KYC (Know Your Customer) devra être fourni dans son intégralité, et sera révisé par l'officier de compliance – Un modèle pourra être fourni. Ce document devra comprendre la copie des cartes de visite professionnelles des deux Officiers bancaires en charge du compte de l'investisseur (avec toutes les informations nécessaires : Nom des officiers bancaire, codes PIN, titres dans la banque, téléphones direct, emails direct),
- b) La preuve de fonds réalisée par la banque de l'investisseur et signée par les deux Officiers bancaires à l'encre bleue. (Tear-sheet, BCL moins de 72 H). Une copie de ce document sera insérée dans le KYC,

Si la PTF donne un avis favorable à la demande de l'investisseur, pour un programme de Trade, voici les documents qui seront signés entre l'investisseur et le facilitateur :

- **Contrat de JVA** (Joint-Venture Agreement). Ce contrat indiquera les conditions (durée, rendement) et stipulera que le facilitateur est sollicité par l'investisseur pour « faciliter » le Trade,
- **Contrat de PSA** (Profit Sharing Agreement for Private Placement Program) qui est un NCNDA / IMFPA (Non-circumvention Non-disclosure Agreement / Irrevocable Master Fee Protection Agreement),

Dans les JVA & PSA seuls les introducteur (côté investisseur) et facilitateur (côté plateforme) sont indiqués. Ceci afin de garantir les rémunérations des intermédiaires, une Lettre/Contrat sera signée par le « Facilitateur de la PTF » et les intermédiaires. Chaque intermédiaire aura un exemplaire. Un Paymaster agréé sera en charge d'effectuer le règlement à chacun d'entre eux, sur émission d'une facture.

### **3°) Agréments & Accords :**

- a) Le dossier est donc complet lorsqu'il contient :
  - KYC + POF (Proof Of Funds de moins de 72H) + copies intégrées des cartes de visites professionnelles des Officiers bancaires,
  - JVA + PSA.
- b) Une DD (Due Diligence) sera réalisée par la PTF, afin de confirmer et authentifier les éléments fournis par l'investisseur,
- c) L'un des deux Officiers bancaire de l'investisseur sera contacté (Bank to Bank) afin de confirmer le blocage des dits fonds,
- d) La PTF prendra contact directement avec l'investisseur pour l'entendre certifier verbalement sa demande - *Il arrive que cet POL (Proof Of Life) se fasse par une vidéo réalisée par le client lui-même-*

*Si l'Officier de compliance de la PTF donne un avis favorable lors de cette DD, la PTF transmettra le contrat de Trade à l'investisseur :*

- *Soit le signataire renvoie le contrat signé par internet et par courrier,*
- *Soit le signataire se déplace dans la banque de la PTF (Généralement à Londres).*

- e) Dès que le contrat est signé, le Trade démarre dans le respect des engagements signés par les parties,
- f) Le paiement des commissions & honoraires des intermédiaires se fait par un Paymaster agréé (dont les coordonnées sont indiquées dans le JVA).

### **4°) Fin du contrat :**

Au terme du délai indiqué dans le contrat, le Trade prendra fin et les fonds bloqués seront libérés au profit de l'investisseur.

## **REPARTITION CONVENTIONNELLE USUELLE (à confirmer) :**

- L'investisseur percevra directement par la PTF 60% du rendement net. Soit sur sa banque actuelle (émettrice de la POF) ou sur un autre compte de son choix. Ce rendement sera effectué au fur et à mesure pour chaque période du Trade,
- Les périodes du Trade sont de 5 à 10 jours bancaires pour les Spots, et de 4 semaines bancaires pour les PPP ; l'investisseur est donc payé chaque mois,
- Les 40% restant, la PTF conservera 15%, le solde 25% sera réparti en deux groupes équivalents (12,5% +12,5%) maximum (Facilitateur + Introduceur).
- Le paymaster chargé de régler les intermédiaires percevra 1% des honoraires des intermédiaires,
- Les intermédiaires seront payés au même rythme que l'investisseur.

\* \* \*